

LABEGUDE INFORMATIONS DU 13 AVRIL 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTIER Jean-Yves

Excusés et procurations : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. BESSON Jonathan, M. VOLLE Jean-Luc à Mme HUOT Michèle

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

SUBVENTION CCAS 2023

Une subvention d'un montant de 40 000 € a été accordée au CCAS de la commune.

LOCATION 2^{ème} GARAGE PLACE DE LA MAIRIE DEPUIS LE 01/04/2023

Un bail d'un an renouvelable entre la commune et M. TERRISSE Philippe a été signé avec un loyer fixé à 50 € par mois.

ACQUISITION BORNE PIETON

Le Maire est autorisé à signer le devis de la société JLS pour un montant de 11 500 € HT et à solliciter des aides auprès du Département (40%) et de la CCBA (40%). La borne sera implantée au passage piéton situé au croisement de la rue du 11 novembre 1918 et du rond-point de la fontaine.

REMPLACEMENT DE 2 PORTES A LA BIBLIOTHEQUE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le conseil municipal retient l'offre de la société Menuiserie Laurent pour un montant de 4 718.10 € HT et autorise le Maire à demander le fond de concours auprès de la CCBA à hauteur de 80% du montant.

DIVERS

- **LIDL** : Suite au recours de la SARL « ESPE » représentée par Messieurs Jean-Claude et Jean-Emmanuel CHABANIS, co-gérants, l'avis de la CNAC est défavorable avec revoyure. Le permis va donc être refusé et devra être représenté avec les documents manquants. Cela va engendrer un retard de 6 mois minimum.
- **Rapport JURICIA** : Le rapport d'audit révèle que la commune est imposée à tort pour certaines de ses propriétés relevant de l'exonération permanente. Ainsi des dégrèvements corrélatifs et des économies pourront certainement être réalisés pour l'avenir.
- **Feu d'artifice 2023** : la société Pyragric a présenté un devis à 2 950 € TTC et a proposé un contrat de 3 ans avec le maintien du prix.
- **Réfèrent comité de pilotage inondations** : M. Cyril GROS se propose pour être le référent.
- **Prestations de l'Harmonie** : Après accord avec le Président, la commune ne versera plus de subvention annuelle mais paiera les services de l'Harmonie à la prestation (350 € pour une commémoration et 500 € pour un concert).

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Excusés et procurations : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à Mme DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à M. DURAND Gérald

Secrétaire de Séance : M. GOSSE Pascal

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal approuve le compte administratif, conforme au compte de gestion, comme suit :

Fonctionnement : Dépenses réalisées : 1 182 578.97 €

Recettes réalisées : 1 360 351.67 €

Investissement : Dépenses réalisées : 855 065.90 €

Recettes réalisées : 1 118 955.49 € dont 136 377.99 € d'excédent reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vote en équilibre en Fonctionnement à 1 477 535.11 € et en Investissement à 1 290 410.88 €.

TAUX 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes pour la 12^{ème} année consécutive.

- Taux du foncier bâti : **32,02%** (13.24% taux communal + 18.78% taux départemental)
- Taux du foncier non bâti : **78,46%**
- Taux de la taxe d'habitation : **6,04%**

SUBVENTIONS ANNUELLES 2023

Le conseil municipal vote les subventions annuelles aux associations. Seules les associations qui font vivre la commune et participent aux festivités organisées, peuvent prétendre percevoir une subvention.

DIFFERENTS TARIFS A PARTIR DU 1^{er} MAI 2023

Le conseil municipal vote les différents tarifs communaux pour 2023 (location des salles, droit de voirie, concessions dans les cimetières). Ces nouveaux tarifs sont disponibles sur le site de la commune.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Un toit en bon état permet de garantir la sécurité du bâtiment en évitant une éventuelle fuite ou une charpente qui prend de l'âge. Compte tenu de la nécessité de rénover la toiture de l'ancienne école maternelle, le Maire est autorisé à signer le devis de l'entreprise ZINC ELEC pour un montant de 17 597.10€ HT et à solliciter le fond de concours de la CCBA à hauteur de 80% du montant.

DATE A RETENIR - Belote organisée par le CAC – samedi 15 avril 2023 – Salle des fêtes à 14h30

ENCOMBRANTS - Prochaines dates : 15/05, 19/06 et 10/07/2023

Plus d'informations sur le site de la commune www.labequde.fr